



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2006
Français
Original : espagnol

Soixante et unième session

Point 120 de l'ordre du jour

Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Diego Simancas (Mexique)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question intitulée « Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 19^e et 31^e séances, les 9 novembre et 13 décembre 2006. Les déclarations et observations faites au cours des débats de la Commission sur la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/C.5/61/SR.19 et 31).
3. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes du système des Nations Unies (A/61/203 et Corr.1 et 2).

II. Examen du projet de décision A/C.5/61/L.7

4. À sa 31^e séance, le 13 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision soumis par le Président, intitulé « Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies » (A/C.5/61/L.7).
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/61/L.7 sans le mettre aux voix (voir par. 6).



III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies¹.

¹ A/61/203 et Corr.1 et 2.